



Rabat le 23 Septembre 2013

Communiqué

Suite aux communiqués émanant de certaines ONGs et associations œuvrant dans le domaine de la presse au sujet de l'enquête judiciaire en cours concernant le responsable du site électronique « Lakome » en raison de la publication du lien de la vidéo attribuée à « Al Qaïda au Maghreb islamique » (AQMI), qui contient des menaces terroristes directes à l'encontre du Maroc, ses citoyens et ses institutions, le Ministère de la Communication apporte les précisions et éclaircissements suivants :

1/ L'essence de cette affaire se rapporte à une vidéo d'environ 41 minutes attribuée à l'AQMI, qui fait l'apologie du terrorisme et constitue une menace directe à la stabilité du pays et à la sécurité de ses citoyens et de leurs biens. Et il suffit de la regarder pour se rendre compte de sa gravité. C'est ce qui a d'ailleurs amené plusieurs établissements médiatiques à retirer la vidéo une fois avoir pris connaissance de son contenu incitant au terrorisme ;

2/ La défense de la liberté d'expression ne doit en aucun cas pas occulter le caractère terroriste du contenu de la vidéo, et qui n'a malheureusement pas été condamné d'une manière claire par ces organisations. La non prise en compte de ce caractère terroriste et dangereux du contenu de la vidéo, est à même d'impacter négativement la lutte contre le terrorisme et ses instigateurs ;

3/ Le Ministère insiste sur la nécessité de faire la distinction claire et nette entre la liberté d'expression et le droit de la société à l'information d'une part, et l'incitation au terrorisme et la diffusion de cette incitation. Et c'est cette distinction qui fait défaut dans la position exprimée par ces instances avec la force et la clarté nécessaires ;

4/ Le Ministère rappelle que la majorité de ces organisations avaient signé la Déclaration de Vienne sur « le terrorisme, les médias et le droit » adopté en octobre 2009. Cette Déclaration affirme que la liberté fondamentale des médias en matière de couverture médiatique du terrorisme est garantie, à condition de ne pas inciter intentionnellement au terrorisme. La même déclaration a souligné le rôle fondamental de la justice dans l'application de la législation anti-terroriste. A noter que plusieurs ONG internationales avaient adopté cette déclaration lors de la conférence organisée par l'Institut international de la presse, le Centre international des études juridiques, avec l'appui de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment Article 19, Reporters sans frontières et Human Rights Watch (HRW). Ainsi, le Ministère s'étonne du non-respect par ces organisations de cette Déclaration;

5/ Le Ministère rappelle de nouveau que l'affaire du responsable du site « Lakome », version arabe, se trouve actuellement entre les mains de la justice, ce qui impose à l'autorité exécutive l'obligation de réserve et lui interdit toute ingérence dans ce dossier afin de préserver l'indépendance de la justice;

6/ Tout en appréciant l'intérêt accordé par ces organisations et associations au Maroc de façon générale, et au sujet des médias de façon particulière, le Ministère exprime son désaccord profond avec l'évaluation, faite par ces organisations, de la situation actuelle de la liberté de la presse au Maroc, évaluation qui ne prend pas en considération le progrès que connaît ce domaine. Notamment avec la nouvelle Constitution adoptée en 2011 qui garantit la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, ainsi que le projet du Code de la presse élaboré selon une approche participative avec les professionnels, et ayant comme objectif de mettre en place un nouveau Code de la presse moderne, ne contenant aucune peine privative de la liberté et renforçant le rôle de la justice. Cette avancée juridique est accompagnée d'un progrès substantiel au niveau de la pratique. En effet, l'année 2012 n'a connu aucun emprisonnement de journaliste, aucune confiscation d'une publication nationale, et aucun site électronique n'a été rendu inaccessible. L'année 2012 a connu également une régression du nombre d'affaires en justice impliquant des journalistes, un renforcement de la diversité et du respect du pluralisme dans les médias publics, et un élargissement au niveau de la présence de la presse et des agences étrangères.

